



## PLAN D'ACTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES Du 1er avril 2011 au 31 mars 2012

## **PRÉAMBULE**

Ce cinquième Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) circonscrit les actions privilégiées par le ministère des Transports (MTQ) pour l'année financière 2011-2012 afin de diminuer les obstacles rencontrés par ces personnes et atténuer les lacunes qui en découlent.

De nombreux obstacles jalonnent encore au Québec le chemin des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Le domaine des transports ne fait pas exception et large est la gamme des situations où il y a lieu d'intervenir. Du trottoir inaccessible pour une personne utilisant un fauteuil roulant jusqu'à l'impossibilité pour un enfant autiste d'avoir accès à un service de transport dans sa municipalité, les exemples que l'on pourrait donner et décrire sont nombreux. Plusieurs des obstacles rencontrés ces dernières années sont disparus grâce aux actions réalisées par le MTQ et ses partenaires. D'autres barrières cependant demeurent ou ont surgi. Chacune des actions du présent plan correspond généralement à un ou un ensemble d'obstacles. Le plan ci-dessous présenté se trouve sur le site Internet du Ministère à cette adresse : http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/personnes\_incapacites/accueil/actions#etat.

Comme pour les plans d'action antérieurs, le plan actuel présente sous forme de tableau les interventions que le Ministère entend mener. Les champs d'activité ciblés dans ce tableau sont les suivants :

- l'accessibilité aux lieux, équipements, produits d'approvisionnement et infrastructures;
- l'accueil, les communications et la documentation;
- la disponibilité et l'adaptation des services de transport;
- l'embauche et le soutien en emploi des personnes ayant des limitations;
- la recherche, le développement et la planification.

Ces champs correspondent aux activités relevant de la majorité des directions du Ministère. Référant aux divers documents produits par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), une équipe multidisciplinaire a travaillé de concert avec chacune de ces directions pour évaluer le résultat des actions passées et formuler les actions à venir. Le coordonnateur de services aux personnes handicapées du Ministère, M. Christian Dufour (418 644-9140, poste 2227), anime ce groupe de travail.

Plusieurs des actions qu'entend mener le Ministère pour inclure les personnes ayant des incapacités dans l'organisation et dans la prestation des services offerts à l'ensemble des citoyens nécessitent la collaboration de différents autres acteurs du secteur des transports. Plusieurs d'entre eux, tout comme les actions et les programmes relevant de leur responsabilité, sont mentionnés dans le présent plan d'action. Le Ministère invite tous ses partenaires à arrimer leurs projets respectifs aux siens et à poursuivre les efforts déjà consentis en ce sens. Enfin, ce plan d'action a été adopté par les autorités du Ministère en date du 12 août 2011. Il s'inscrit de plus dans la continuité du Plan global de mise en œuvre (PGMO) de la politique « À part entière » à laquelle souscrit le Ministère.

**NOTE**: La signification des lettres inscrites dans la colonne « Type », utilisées aux fins de recherche et d'évaluation, est la suivante : action (A) en continu (C), entreprise (E), nouvelle (N), reportée de l'année précédente ou à l'année suivante (R) et terminée (T).

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2011-2012	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS	TYPE
	<ul> <li>Répondre aux demandes individuelles d'aménagements particuliers, de lieux et d'équipements, adressées par les employés ayant des limitations, notamment quant au suivi de la directive 2-1-9 du Manuel administratif/Approvisionnement et gestion d'ameublement en bureau traitant de leur accessibilité universelle.</li> </ul>	Analyse des demandes et taux de réponse à celles-ci	Toutes les directions	A1 C
Accessibilité aux lieux, aux	<ul> <li>Corriger, au besoin et lors d'un déménagement ou de nouveaux travaux de construction, les lacunes empêchant les personnes handicapées d'accéder aux lieux de façon complètement autonome.</li> </ul>	Liste des travaux effectués	DCRM et DT	A2 C
équipements et aux produits d'approvisionnement	<ul> <li>Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité au siège social en regard notamment des panneaux de contrôle d'ascenseurs pour les rendre accessibles.</li> </ul>	<ul> <li>Description des adaptations effectuées</li> </ul>	DCRM	A 3 E
	<ul> <li>Sensibiliser les gestionnaires à l'importance de maintenir l'aménagement des lieux, à la sécurité et à l'obligation de tenir compte, lors des commandes d'approvisionnement, des besoins des personnes handicapées (article 63, 1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale — achat et location de biens et de services adaptés).</li> </ul>	Description des activités réalisées	DCRM	A4 C
Accessibilité aux infrastructures	<ul> <li>Publier en septembre 2011 la norme intégrée dans le nouveau Tome VIII — Dispositifs de retenue afin de résoudre les problèmes de sécurité liés à l'abaissé des trottoirs sur pont (milieu rural).</li> </ul>	Norme publiée	DSO	A5 T

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2011-2012	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS	TYPE
	<ul> <li>Publier le <i>Tome I</i> (Chapitre 8 — Carrefours plans) révisé et où les mots « personnes handicapées » ont été ajoutés aux endroits appropriés.</li> <li>Donner suite à toutes demandes appropriées relativement aux normes ayant une incidence sur le déplacement des personnes ayant des limitations fonctionnelles.</li> </ul>	<ul> <li>Publication en juin 2012 du <i>Tome 1</i> révisé</li> <li>Description des demandes formulées et réponses apportées</li> </ul>	DSO	A6 R, T C
	<ul> <li>Évaluer la possibilité de donner suite aux résultats obtenus en 2010-2011, notamment en regard de la production du cahier des charges issu de la collaboration entre les membres de l'Association des réseaux cyclables du Québec, Kéroul, l'OPHQ et Vélo Québec lors des campagnes effectuées en 2009 et 2010 quant à la sensibilisation de tous les usagers au partage de la Route verte.</li> </ul>	Résultats de l'évaluation	DSO	A7 E, R T?
Accessibilité aux	Effectuer divers travaux d'aménagement dans le cadre du volet amélioration de la Route verte et portant plus précisément sur l'élimination d'obstacles rencontrés par les personnes ayant des limitations fonctionnelles.	Liste des travaux effectués pour éliminer ces obstacles	DT	A8 C
infrastructures	Soutenir financièrement le développement de pistes cyclables et de réseaux piétonniers accessibles dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile — volet transport actif.	Nombre, description et valeur des projets subventionnés	DTTP	A9 C
	<ul> <li>Rencontrer les autorités municipales et participer aux diverses rencontres publiques avec les différents autres partenaires afin de les informer, de mieux connaître leurs besoins et de s'assurer de l'application des normes en vigueur.</li> </ul>	Exemples de rencontres tenues et de résultats obtenus	DT	A10 C
Parcs routiers et villages-relais	Poursuivre la mise en place des aires de service.	Mise en place de nouvelles aires de services	DPR	A11 C

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2011-2012	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS	TYPE
	Améliorer graduellement l'accessibilité universelle aux haltes routières actuelles.	Description des améliorations apportées	DT	A12 C
	Mettre en place graduellement, en 4 ans, 45 villages-relais qui doivent inclure des services universellement accessibles dans un délai de 5 ans suivant leur certification.	Nombre de villages-relais mis en place en sus des 37 certifiés au 31 mars 2011	DPR	A13
	Réaliser une campagne d'audit des villages-relais accrédités en 2008 afin de valider leur conformité à la charte qualité notamment en ce qui concerne les exigences liées à l'accessibilité universelle.	Nombre de villages relais audités.	DPR et DT	A14 C
	<ul> <li>S'assurer que chaque halte routière dispose à plus ou moins long terme d'une table à pique- nique identifiée et répondant aux critères d'accessibilité universelle tels qu'ils sont stipulés par le Ministère dans la Norme 004, Chapitre 2, <i>Tome IV</i>.</li> </ul>	Nombre de tables universellement accessibles.	DG et DT	A15 C
Accueil, communications et documentation	<ul> <li>Partager l'information et sensibiliser le personnel aux réalités et aux besoins des personnes handicapées employées par le Ministère, notamment par la diffusion d'articles et par la participation à la Semaine québécoise des personnes handicapées, tenue en juin de chaque année.</li> </ul>	Description des articles diffusés et des activités réalisées	DC et DRH	A16 C
	<ul> <li>Poursuivre les travaux de mise à jour du site Web et de l'intranet ministériel en fonction des nouvelles normes gouvernementales sur l'accessibilité à ces sites :</li> <li>développer un plan de mise en œuvre à cet effet;</li> <li>coordonner les actions à l'échelle ministérielle [notamment avec l'équipe intranet et la Direction des technologies de l'information (DTI)];</li> <li>obtenir la formation de l'équipe Web en accessibilité et sur Acrobat Pro afin de rendre plus accessibles les documents PDF.</li> </ul>	Travaux réalisés	DC	A17 C

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2011-2012	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS	TYPE
	<ul> <li>Continuer de collaborer à l'élaboration d'une nouvelle norme gouvernementale en participant aux divers travaux du comité interministériel lorsque requis et s'assurer que les nouvelles publications du Ministère sont disponibles en format accessible aux personnes ayant des incapacités sensorielles, sur le site Internet de même que dans l'intranet.</li> </ul>	Nombre de publications adaptées	DC	A18 C
	<ul> <li>Continuer de collaborer à l'élaboration de la nouvelle norme gouvernementale sur l'accessibilité au multimédia dans un site Web et s'assurer que les nouveaux documents audiovisuels du Ministère sont disponibles en format accessible aux personnes ayant des incapacités sensorielles, sur le site Internet de même que dans l'intranet.</li> </ul>	Nombre de publications adaptées	DC	A19 C
	<ul> <li>S'assurer que les préposés à l'accueil sont bien informés et outillés pour répondre adéquatement aux demandes d'information en personne de visiteurs ayant des limitations fonctionnelles.</li> </ul>	Description des actions prises	DC et DRH	A20 E
Accueil, communications et documentation	<ul> <li>Recueillir les commentaires et prendre en compte les besoins relatifs à la section « Personnes ayant des limitations fonctionnelles » et apporter les modifications, s'il y a lieu.</li> <li>Ajouter de l'information sur l'accessibilité au site Web du Ministère de même que sur les travaux à venir en ce sens (nouvelle section « Accessibilité Web »).</li> </ul>	Description des commentaires soumis et des modifications apportées à la page Web	DC	A21 C
	<ul> <li>Demeurer vigilants quant aux plaintes (GPL-6004) et aux autres demandes (511, GCO et DT) d'intervention ou d'amélioration des services offerts aux personnes ayant des limitations fonctionnelles et où le Ministère est concerné.</li> </ul>	Résultats obtenus	BEAIP	A22 C
Transport terrestre	Appliquer le programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées dans le cadre 2008-2012.	Augmentation de 4 à 5 % du taux annuel d'achalandage	DTTP e DT	A23 C
	Soutenir les municipalités afin de compléter la mise en place des services de transport adapté sur tout le territoire.	<ul> <li>Nombre additionnel de municipalités desservies, pourcentage de la population et de services ajoutés</li> </ul>	DTTP	A24 C

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2011-2012	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS	TYPE
	<ul> <li>Poursuivre les travaux avec la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) afin d'optimiser les services de transport adapté régionaux, ce qui devrait permettre un financement comparable à celui en cours pour les organismes actifs sur le territoire de l'Agence métropolitaine de transport (AMT).</li> </ul>	<ul> <li>Signature de l'entente entre les Autorités organisatrices de transport (AOT) et la CMQ</li> </ul>	DTTP	A25 E
	Effectuer des travaux en vue d'inclure le transport adapté dans la prochaine Politique québécoise du transport collectif	Mise en œuvre de la nouvelle Politique québécoise du transport collectif incluant le transport adapté	DTTP	A26 N
	Réviser le Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées.	<ul> <li>Projet de règlement et documentation de soutien rédigés</li> <li>Projet de règlement prépublié</li> </ul>	DTTP	A27 E
	Coordonner l'élaboration d'un programme de formation pour les chauffeurs de minibus adaptés et des taxis accessibles : déposer la version préliminaire du Guide du formateur et du Guide de l'apprenant.	Proposition de matériel produit	DTTP	A28 E
Transport terrestre	Participer aux travaux de l'OPHQ en vue d'instaurer une carte universelle d'accompagnement pour les personnes handicapées.	Participation du Ministère	DTTP	A29 E
	Offrir un soutien financier à l'Association des propriétaires d'autobus du Québec pour la délivrance d'une carte d'accompagnement aux personnes handicapées utilisant les services de transport interurbain par autocar.	Aide accordée	DTTP	A30 E

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2011-2012	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS	TYPE
	Appliquer les modalités 2007-2011 du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant — volet taxi.	<ul> <li>Nombre de demandes de subventions acceptées en 2011- 2012</li> </ul>	DTTP et DT	A31 C
	Mesurer la progression du nombre de taxis universellement accessibles au Québec.	<ul> <li>Évolution du nombre de taxis adaptés ayant reçu une subvention du ministère des Transports et exploités en 2011-2012</li> </ul>	DTTP	A32 N
	Offrir la formation aux chauffeurs de taxi sur le transport des personnes ayant des limitations fonctionnelles.	<ul> <li>Nombre de chauffeurs qui auront suivi la formation en 2011</li> </ul>	DTTP	A33 E
	Soutenir les autorités organisatrices de transport en commun dans l'élaboration de leur plan de développement visant l'accessibilité aux services de transport collectif et analyser les plans déposés.	Nombre de plans déposés	DTTP	A34 E
	Soutenir financièrement les AOT pour la mise en place de mesures dans le cadre du volet pour les personnes à mobilité réduite du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes.	<ul> <li>Nombre d'AOT exploitant les plateformes d'accès des autobus à plancher surbaissé</li> <li>Mesures mises en place</li> </ul>	DTTP et DT	A35 C
Transport terrestre	<ul> <li>Coordonner le Comité sur l'accessibilité au métro de Montréal et y poursuivre les travaux inhérents avec la Société de transport de Montréal (STM) et l'AMT.</li> <li>Contribuer au financement de l'installation d'ascenseurs dans des stations du réseau de métro dont l'ordre de priorité actuellement étudié par la STM sera connu en septembre 2011.</li> <li>Collaborer à la réalisation de diverses autres mesures comme l'installation de tuiles tactiles et d'appuis ischiatiques favorisant l'accessibilité au métro à l'ensemble des personnes à mobilité réduite.</li> </ul>	Nombre de stations universellement accessibles	DGMO et DTTP	A36 C

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2011-2012	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS	TYPE
	S'assurer que les infrastructures et les équipements de la future ligne de train de banlieue Montréal-Repentigny (train de l'Est) sont accessibles et poursuivre avec l'AMT le travail d'élimination des obstacles sur les autres lignes de train de banlieue.	<ul><li>Nombre de gares accessibles</li><li>Obstacles éliminés</li></ul>	DGMO, DIM, DTTP	A37 C
	Appliquer les modalités 2007-2011 du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant — volet autocars et terminus.	Nombre d'autocars et de terminus adaptés en 2010-2011	DTTP	A38 C
	Modifier la Loi sur les transports pour rendre obligatoire à l'automne 2012 la formation des chauffeurs de berlines en transport scolaire.	Dépôt du projet de loi	DTTP	A39 E
	Rédiger un rapport à la suite du sondage sur les besoins et la satisfaction de la clientèle du transport adapté au Québec effectué en janvier 2011.	Rapport produit	DTTP	A40 E
	Participer au comité interministériel (OPHQ, MTQ et autres à venir) sur l'élaboration d'un cadre de référence sur la notion de parcours sans obstacle pour les municipalités et les sociétés de transport.	Participation du MTQ au comité	DTTP	A41 N
	<ul> <li>Participer à des travaux avec l'OPHQ et le MAMROT visant à établir des mécanismes de liaison pour développer les initiatives municipales concertées en matière d'accessibilité aux moyens de transport.</li> </ul>	Participation du MTQ au comité	DTTP	A42 N
	Évaluer à long terme la durabilité du caoutchouc de l'ornière rétractable installée au passage à niveau de la route Riverside, en Outaouais, et de celle en caoutchouc de qualité supérieure au passage à niveau de la rue Aberdeen, à Sherbrooke.	Suivi du projet pilote et évaluation du matériel	DTMAF (STF)	A43 E
Transport ferroviaire	<ul> <li>Visiter et répertorier des passages à niveau régulièrement empruntés par les personnes utilisant un appareil fonctionnel dans le cadre des activités courantes du STF.</li> <li>Donner suite à ceux décrits comme problématiques et qui concernent le Ministère.</li> </ul>	<ul> <li>Nombre de sites répertoriés</li> <li>Description des mesures d'adaptation prises</li> </ul>	DTMAF (STF)	A44
	Voir à ce que les aménagements requis soient réalisés au passage à niveau de la route 161 (rue Agnès) à Lac-Mégantic.	Aménagements réalisés		С

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2011-2012	INDICATEURS DE RENDEMENT		UNITÉS	TYPE
Transport aérien	Contacter les responsables des aéroports du MTQ pour s'assurer du suivi approprié des plaintes et corriger, s'il y a lieu, les situations problématiques en fonction des obligations réglementaires et de la disponibilité budgétaire.	<ul><li>Nombre de plaintes reçues</li><li>Nombre de plaintes traitées</li></ul>		DTMAF (STA)	A45 C
Transport maritime	<ul> <li>Accompagner les différents organismes intéressés et susceptibles de contribuer de façon importante à l'élaboration d'une stratégie visant à éliminer les obstacles auxquels les personnes handicapées font face au regard de l'accessibilité aux bateaux de croisières ou aux excursions, et de favoriser la mise en œuvre de cette stratégie.</li> </ul>	Aide appor	tée	DTMAF (STMMVSL)	A46 C
Sécurité en transport	<ul> <li>Rendre disponible le rapport sur les aides à la mobilité motorisées (AMM)</li> <li>Mettre en place un projet-pilote sur les AMM dans certaines municipalités ayant pour objectif: <ul> <li>D'observer le comportement actuel des usagers d'AMM sur le réseau routier et leur cohabitation avec les autres usagers de la route;</li> <li>De définir des règles de circulation pour les AMM;</li> <li>De vérifier l'acceptabilité et l'applicabilité des dispositions de l'arrêté ministériel par l'ensemble des usagers de la route (AMM et autres usagers) dans les municipalités concernées par l'observation de leur comportement après l'entrée en vigueur de cet arrêté.</li> </ul> </li> <li>L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a été mandaté par la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le MTQ pour réaliser ce projet pilote. Le MTQ fait partie du comité consultatif et réalise certaines des étapes liées au projet.</li> </ul>	<ul> <li>Collecte de terrain lors pilote (obse des usager</li> <li>Livraison of phase 1 pre</li> <li>Adoption of d'expérime en fonction et autres di terrain lors 2012 (obse des usag</li> </ul>	u rapport (AMM)  e données effectuée sur le de la phase 1 du projet ervation du comportement rs)  du rapport d'étape de la évue pour 2011-2012  de l'arrêté ministériel afinenter l'utilisation des AMM des règles de circulation ispositions établies  collecte de données sur le de la phase 2 prévue en ervation du comportement ers après l'entrée en l'arrêté ministériel)	DST	A47 E
	Intégrer, dans la stratégie déployée pour la Décennie d'action pour la sécurité routière des mesures qui favorisent le déplacement sécuritaire des personnes à mobilité réduite.	• Élaboration	n de mesures	DST	A48 E

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2011-2012	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS	TYPE
Sécurité en transport	Dans le cadre de la réalisation d'audits de sécurité routière, notamment dans les traversées d'agglomération, prendre en compte les besoins relatifs au déplacement des personnes handicapées.	Nombre d'audits effectués où ces besoins ont été pris en compte et description de ceux-ci	DST	A49 C
	Dans le cadre de l'élaboration de diagnostics locaux ou régionaux de sécurité routière en milieu municipal, en concertation avec les partenaires, étudier particulièrement la sécurité des déplacements des personnes handicapées.	Nombre de diagnostics effectués où la sécurité des personnes handicapées est en jeu	DST	A50 C
	À partir de l'expertise développée par les municipalités, produire un guide sur les lignes directrices et aménagements à réaliser concernant les déplacements sécuritaires des personnes à mobilité réduite, dont les personnes handicapées.	Guide complété et diffusé	DST	A51 N
Embauche et	Assurer le suivi du Plan d'embauche du gouvernement du Québec s'adressant aux personnes handicapées et rendre compte des résultats dans le rapport annuel de gestion.	Statistiques sur l'embauche et le taux de représentativité atteint	DRH	A52 C
soutien en emploi	Proposer des stages en milieu de travail dans le cadre du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.	Nombre de stages proposés	DG	A53 C
Dochorcho	Proposer des projets de recherche permettant d'accroître l'accessibilité des personnes handicapées aux infrastructures et aux services du Ministère.	Nombre de projets présentés ayant une incidence sur les personnes handicapées	Toutes les directions	A54 N, C
Recherche	<ul> <li>Mettre à jour la liste des projets de recherche qui concernent les personnes ayant des limitations fonctionnelles sur la page Web du répertoire des projets de recherche soutenus financièrement par le Ministère.</li> </ul>	Liste à jour des projets	DER	A55 C
Planification	Rendre compte des cibles et des objectifs atteints concernant l'accessibilité aux infrastructures et aux services de transport, inscrits dans le Plan stratégique du Ministère.	Résultats obtenus	DP	A56 C
	<ul> <li>Expérimenter et actualiser les nouveaux outils d'évaluation produits pour rendre compte annuellement des engagements pris par le Ministère en regard de la Déclaration de services aux citoyens.</li> </ul>	Résultats obtenus	BSM (SAC)	A57 C
	Développer un outil ou une stratégie commune de collecte de données et de reddition de comptes pour toutes les unités du Ministère en regard du PAPH et du PGMO.	Mesures proposées	BSM et DTTP	A58 E

## Légende des acronymes concernant le Ministère

BEAIP: Bureau de l'éthique, de l'accès à l'information et des plaintes

BSM: Bureau du sous-ministre
DC: Direction des communications

DCRM : Direction des contrats et des ressources matérielles DER : Direction de l'environnement et de la recherche

DG: Direction générale

DGQE: Direction générale de Québec et de l'Est

DGIT : Direction générale des infrastructures et des technologies

DGMO : Direction générale de Montréal et de l'Ouest

DGPST : Direction générale des politiques et de la sécurité en transport

DP: Direction de la planification
DIM: Direction de l'Île-de-Montréal
DPR: Direction des parcs routiers

DRH: Direction des ressources humaines
DSOI: Direction du soutien aux opérations
DST: Direction de la sécurité en transport

DT: Direction territoriale

DAT : Direction de l'Abitibi-Témiscaminque

DBCNQ : Direction du bureau de la coordination du Nord-du-Québec
DBSLGIM : Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

DCA: Direction de la Chaudière-Appalaches

DCN: Direction de la Côte-Nord

DCNAT : Direction de la Capitale-Nationale

DE: Direction de l'Estrie

DEM : Direction de l'Est de la Montérégie DIM : Direction de l'Île de Montréal

DLL : Direction des Laurentides-Lanaudière

DLMI: Direction de Laval–Mille-Îles

DMCQ : Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec

DO: Direction de l'Outaouais

DOM : Direction de l'Ouest de la Montérégie DSLSJ : Direction du Saguenay—Lac-Saint-Jean

DTMAF : Direction du transport maritime, aérien et ferroviaire DTTP : Direction du transport terrestre des personnes

MTQ: Ministère des Transports du Québec

SAAQ : Société de l'assurance automobile du Québec

SAC : Service des affaires corporatives STA : Service du transport aérien

STMMVSL : Secrétariat au transport maritime et à la mise en valeur du Saint-Laurent

STF: Service du transport ferroviaire

11